

Maître Anne-Cécile NAUDIN

Avocat au Barreau
10 Rue Rouvière – 13001 MARSEILLE
Tél. : 04.91.55.02.12

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
D'UN SEUL LOT**

D'UN LOCAL A USAGE DE MAGASIN (lot n° 6)

situé au rez-de-chaussée du Bâtiment B

D'UN APPARTEMENT (lot n° 8)

situé au premier étage du Bâtiment B

Dans un ensemble immobilier situé à MARSEILLE (13015),
178-180 Avenue Roger Salengro,
cadastrés Quartier LES CROTTES section 901 E n° 105.

MISE A PRIX : 25.641,84 EUROS

Visite le lundi 04 mai 2026 de 9 h 00 à 10 h 00

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE MERCREDI 13 MAI 2026 à 9 h 30

à l'audience du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Marseille,
25 Rue Edouard Delanglade, Salle n° 8, 13006 MARSEILLE

DÉSIGNATION GENERALE :

Il s'agit des biens et droits situés dans un ensemble immobilier situé à MARSEILLE (13015), 178-180 Avenue Roger Salengro, cadastrés Quartier LES CROTTES section 901 E n° 105 pour une contenance de 1 a 54 ca.

DÉSIGNATION PARTICULIERE :

LE LOT N°6 :

Soit un local à usage de magasin au rez-de-chaussée du Bâtiment B donnant sur l'avenue Roger Salengro au fond duquel se trouve une cuisine dans laquelle il y a une montée d'escaliers conduisant au 1^{er} étage afin de desservir l'appartement ci-après désigné et les 168/1000^e indivis des parties communes générales.

LE LOT N°8 :

Soit un appartement situé au 1^{er} étage du

Bâtiment B auquel on accède par un escalier commun desservant l'entier immeuble par un escalier intérieur communiquant avec le lot ci-dessus, comprenant deux chambres contigües éclairées chacune par une fenêtre donnant sur l'avenue Roger Salengro.

Un palier intérieur dessert également un water-closet et les 143/1000° indivis des parties communes générales.

A la date du procès-verbal descriptif dressé le 29 août 2025 les lieux étaient frappés par un arrêté de mise en sécurité n° 2025-01429 du 25/04/2025.

L'ensemble immobilier sus désigné a fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété dressé et reçu aux minutes de Maître Georges CAILLON, Notaire à Marseille le 22 juillet 1966 publié au 1er Bureau du service de la publicité foncière de Marseille le 22 mars 1967 volume 4996 n° 19, avec procès-verbal du cadastre publié le 1^{er} octobre 1968 volume 5595 n° 18 avec modificatif publié le 19 janvier 2018 volume 2018 P n° 482.

La présente vente est poursuivie AUX REQUETE ET DILIGENCES DE :

Le **Syndicat des Copropriétaires de l'ensemble immobilier en copropriété sis à 13015 MARSEILLE, 174-176-178 Avenue Roger Salengro** agissant par son syndic en exercice **le CABINET PAUL STEIN S.A** au capital de 261.171 €,

immatriculé au RCS de MARSEILLE sous le numéro n° 069 800 464, dont le siège social est à MARSEILLE (13006), 70 Rue Montgrand, poursuites et diligences de son représentant légal en exercice audit siège domicilié, Ayant pour Avocat **Maître Anne-Cécile NAUDIN** du Barreau de Marseille.

Les enchères sont recevables uniquement :

* Si elles sont portées par un Avocat inscrit au Barreau de Marseille,

* Si vous lui avez remis un chèque de banque (caution bancaire irrévocable, le consulter) représentant au moins 10 % de la mise à prix avec un minimum de 3.000 euros, établi à l'ordre de : Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Marseille.

Pour de plus amples renseignements et pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser :

- au Cabinet de **Maître Anne-Cécile NAUDIN** Avocat au Barreau de Marseille, 10 rue Rouvière - 13001 MARSEILLE (Tél. : 04.91.55.02.12)

- au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Marseille, au rez-de-chaussée à l'accueil, 25 Rue Edouard Delanglade - 13006 MARSEILLE, du lundi au vendredi de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Marseille, le 16 mars 2026

Signé : Anne-Cécile NAUDIN